

Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques

Québec 

Québec, le 13 novembre 2019

**AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Ville de Québec  
2, rue des Jardins  
C. P. 700, succ. Haute-Ville  
Québec (Québec) G1R 4S9

N/Réf. : 7430-03-23027-66  
401869469

**Objet : Stabilisation temporaire de la rive du fleuve Saint-Laurent au Parc de la Plage Jacques-Cartier, tronçon 1 et 3**

À la suite de la demande d'autorisation du 7 octobre 2019, reçue le 30 septembre 2019 et complétée le 11 novembre 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Stabilisation temporaire de la rive du fleuve Saint-Laurent, sur une longueur de 330 mètres, au Parc de la Plage Jacques-Cartier, correspondant aux tronçons 1 et 3.

Le projet est situé sur les lots 1 411 292, 1 411 293, 1 411 348, 1 411 741 et 1 411 742 du cadastre rénové du Québec, dans l'arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge de la ville de Québec.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent le littoral du fleuve Saint-Laurent sur une longueur de 330 m et une superficie de 920 m<sup>2</sup>.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, préparé par M. Jean-Thomas Beaulieu, ing. à la Ville de Québec, reçu le 7 octobre 2019, 16 pages et annexes;
- Document intitulé « *Informations complémentaires au formulaire de demande de certificat d'autorisation* », reçu le 7 octobre 2019, signé par M<sup>me</sup> Anne Keough, biol. et M. Mario Heppell, biol. Amén. M. ATDR, Stantec Experts-Conseils inc., révision 0, version finale, 31 pages;
- Plans intitulés « *Étude des berges plage Jacques-Cartier, travaux temporaires* », émission/révision A, 30 septembre 2019, feuillets 1 de 2 et 2 de 2, signés et scellés par M<sup>me</sup> Sarah Bacon, ing. pour Stantec Experts-Conseils inc.;

- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 8 novembre 2019 par M. Luc Ouellet, ing. à la Ville de Québec, en réponse à une demande d'informations supplémentaires transmise le 5 novembre 2019, 1 page et pièce jointe;
- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 11 novembre 2019 par M<sup>me</sup> Sarah Bacon, ing., Stantec Experts-Conseils inc., en réponse à une demande d'informations supplémentaires transmise le 5 novembre 2019, 1 page et pièce jointe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MG/SG/kj

Marie Germain, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale